

Le 9 novembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-10-80 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 octobre dernier, concernant divers documents en lien avec l'entreprise G&R Recyclage.

Voici la réponse à chacun des points de votre demande :

Point 1 : Copie des avis de non conformités et/ou avis d'infraction liés au site depuis 2015;

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Point 2 : Copie des sanctions administratives pécuniaires et/ou amendes liées au site depuis 2015;

Le MDDELCC ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Point 3 : Copie des ordonnances signifiées liées au site depuis 2015;

Le MDDELCC ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Point 4 : Document faisant état de plaintes et/ou signalements liées au site depuis 2015;

Vous trouverez en pièce jointe les documents accessibles visés par ce point de votre demande. Il s'agit de :

1. Lettre du 2 mars 2016, 2 pages;
2. Lettre du 8 avril 2016, 2 pages;
3. Lettre du 30 juillet 2015, 1 page.

...2

Point 5 : Document faisant état des dates d'inspection depuis 2015; copie des rapports d'inspection;

Vous trouverez en pièce jointe les documents accessibles visés par ce point de votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 10 novembre 2015, 6 pages;
2. Rapport d'inspection du 10 juin 2016, 6 pages.

Point 6 : Copie du permis/certificat/autorisation d'exploitation initial du site ; des modifications apportées depuis 2015 ;

Vous trouverez en pièce jointe le document accessible visé par ce point de votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 22 juin 2015, 3 pages.

Point 7 : Copie des réponses à des demandes d'accès liées au site en 2015;

Vous trouverez en pièce jointe les documents accessibles visés par ce point de votre demande. Il s'agit de :

- Neuf lettres réponse concernant les demandes d'accès aux documents datées :
 1. du 26 mars 2015, 1 page;
 2. du 22 mai 2015, 1 page;
 3. du 8 juin 2015, 1 page;
 4. du 2 juillet 2015, 1 page;
 5. du 2 juillet 2015, 1 page;
 6. du 2 juillet 2015, 1 page;
 7. du 14 septembre 2015, 1 page;
 8. du 4 décembre 2015, 1 page;
 9. du 18 décembre 2015, 1 page;

Nous vous informons que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs nous vous informons que nous ne pouvons pas vous transmettre un autre document visé par votre demande. Notre décision s'appuie sur l'article 34 de la Loi.

Également, certains documents relèvent de la compétence des municipalités d'Oka, de Saint-Placide et de Ville de Lorraine. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous référons aux responsables de l'application de cette loi au sein de ces Municipalités :

M^{me} Marie Daoust
Directrice générale et secrétaire-trésorière
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-8333
Télécopieur : 450 479-1886
info@municipalite.oka.qc.ca

M^e Paulette Gonneville
Directrice générale adjointe
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0
Téléphone : 450 258-2305 #222
Télécopieur : 450 258-3059
pgonneville@municipalite.saint-placide.qc.ca

M^{me} Sylvie Trahan
Greffière et directrice des services juridiques
33, boulevard de Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9
Téléphone : 450 621-8550 #223
Télécopieur : 450 621-4763
sylvie.trahan@ville.lorraine.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. Enrique Alvarenga, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel enrique.alvarenga@mddelcc.gouv.qc.ca en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (17)

c. c. M^{me} Elena Ciocoiu, répondante en accès à l'information
Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Bureau du Directeur

Sainte-Thérèse, le 2 mars 2016

Madame Marie Daoust, directrice générale
Municipalité d'Oka
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0

Objet : Activités de l'entreprise G&R Recyclage S.E.N.C.

Madame,

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) a bien reçu, le 11 février 2016, votre lettre concernant l'entreprise citée en rubrique, sur le territoire de Kanesatake.

À la suite d'une évaluation rigoureuse du dossier par la direction générale de l'analyse et de l'expertise du MDDELCC, l'entreprise a obtenu, le 22 juin 2015, un certificat d'autorisation lui permettant de construire et d'exploiter un centre de tri. L'entreprise a démontré que son projet respectait toutes les exigences techniques et administratives de la Loi sur la qualité de l'environnement, de ses règlements, des directives et des guides.

Soyez rassuré que notre direction régionale vérifie et continuera de vérifier le respect de la réglementation. Une inspection en date du 10 novembre 2015 au lieu visé a permis de conclure que l'exploitant respecte les obligations. Le site était en construction et aucun enfouissement ainsi qu'aucune contamination n'y ont été observés.

Nous vous soulignons que les rapports d'inspection sont de nature publique et que vous pouvez en demander l'accès, tel que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels le permet.

En terminant, comme pour tous les lieux de ce type, d'autres inspections de conformité seront réalisées et ce dossier sera suivi avec toute la diligence que cela impose.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'L. St-Martin'.

Luc St-Martin, ing.

Sainte-Thérèse, le 8 avril 2016

Madame Lise Lavigne, directrice générale
Municipalité de Saint-Placide
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0

Objet : Activités de l'entreprise G & R Recyclage S.E.N.C.

Madame,

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) a bien reçu le 15 mars 2016, votre lettre concernant l'entreprise citée en rubrique, sur le territoire de Kanesatake.

À la suite d'une évaluation rigoureuse du dossier par la direction générale de l'analyse et de l'expertise du MDDELCC, l'entreprise a obtenu, le 22 juin 2015, un certificat d'autorisation lui permettant de construire et d'exploiter un centre de tri. L'entreprise a démontré que son projet respectait toutes les exigences techniques et administratives de la Loi sur la qualité de l'environnement, de ses règlements, des directives et des guides.

Soyez rassurées que notre direction régionale vérifie et continuera de vérifier le respect de la réglementation. Une inspection en date du 10 novembre 2015 au lieu visé a permis de conclure que l'exploitant respecte les obligations. Le site était en construction et aucun enfouissement ainsi qu'aucune contamination n'y ont été observés.

Nous vous soulignons que les rapports d'inspection sont de nature publique et que vous pouvez en demander l'accès, tel que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels le permet.

...2

En terminant, comme pour tous les lieux de ce type, d'autres inspections de conformité seront réalisées et ce dossier sera suivi avec toute la diligence que cela impose.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'L. St-Martin'.

Luc St-Martin, ing.

Sainte-Thérèse, le 30 juillet 2015

Madame Nancy Ouellette
Ville de Lorraine
33, boulevard de Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9

Objet : Résolution numéro 2015-06-123

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 18 juin dernier, adressée au ministre David Heurtel, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant la résolution 2015-06-0123 en appui à la municipalité d'Oka.

Depuis novembre 2012, le Centre de contrôle environnemental du Québec est intervenu afin de s'assurer du respect des exigences environnementales pendant les travaux d'aménagement du projet de centre de tri de matières résiduelles de G & R Recyclage S.E.N.C. sur le territoire de Kanesatake.

Après s'être assuré que le projet respectait toutes les exigences environnementales, la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise a délivré le 22 juin 2015 un certificat d'autorisation à cette entreprise permettant d'entreprendre des activités de centre de tri de matières résiduelles sur le rang St-Jean.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec effectuera des inspections de suivi afin de s'assurer que ces exigences sont respectées pendant la réalisation du projet.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur régional,



Luc St-Martin, ing.

Bureau de Sainte-Thérèse
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-11-10 Heure d'arrivée : 10 h 25 Heure de départ : 10 h 50
Inspecteur : Dominic Bélanger Accompagné de :

N° intervention : 301002383 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7550-15-01-00045-00 N° du rapport d'inspection : 401309885
N° demande : 200204360 Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : M-III-9/ Kanesatake / G&R Recyclage s.e.n.c.
À la demande des autorités, effectuer une inspection pour vérifier l'état d'avancement des travaux de construction du centre de tri depuis l'émission du CA de juin 2015.

Lieu inspecté
Nom du lieu : Centre de tri et de recyclage de matériaux secs (G&R Recyclage senc)
Nom usuel du lieu : Robert Gabriel
N° du lieu : X2152188 Type de lieu : centre de tri,récupération,transformation mat. résiduelle
Localisation du lieu inspecté :
380, rang St-Jean Kanesatake (Québec) J0N 1E0
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,522498613000;-74,142039064400

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
G&R RECYCLAGE S.E.N.C.	locataire	418, avenue des Goélands CP 3942 Oka (Québec) J0N 1E0	Y2112287

Conditions météo
Soleil 12°C

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Robert Gabriel	Président G&R Recyclage	53-54
Stephen Borbely	Directeur des opérations G&R Recyclage	514-691-4008

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : MM. Gabriel et Borbely

Plainte SO

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 8 Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Dominic Bélanger avec un appareil photo de type Canon PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\beldo01\7550-15-01-00045-03\2015-11-10
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Figure 1 Aménagement prévu du site
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

L'entreprise a obtenu, le 22 juin 2015, un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri de débris de construction et de démolition de 23-24 tm/an

3 Description de l'inspection

Sur place, je constate que :

la balance d'entrée pour la pesée des camions est installée et fonctionnelle (photo no.1);

la berme anti-nuisance est construit sur environ 75% de sa longueur; reste la végétalisation également (photos nos.6 et 8);

sont à construire les différentes aires de triage et entreposage des matériaux. Le tout est construit avec des briques et béton recyclés, tel que selon les *lignes directrices relatives à la gestion de béton, de briques et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus de secteur de la pierre de taille, du MDDELCC* (photos nos. 2 et 3). Il y a un petit secteur où les morceaux de béton sont plus gros que les 30cm suggérer par le *guide*. On me confirme que les morceaux vont être réduits en plus petits morceaux avant de les utiliser;

au secteur de la plate-forme de triage à construire, il y a pour environ 1500m³ de matériaux à trier (photo no.4);

à l'entrée du site il y a pour environ 100m³ de résidus d'asphalte qui va être utilisé pour faire l'entrée;

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

Le site est en construction. Aucune manquement à la réglementation de constater lors de l'inspection.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande d'attendre la fin des travaux avant effectuer une inspection de conformité.

Rédigé par : Dominic Bélanger

Signature : 

Date de signature : 2015-11-24

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : chef d'équipe industriel et municipal

Signature : 

Date : 2015/11/26

Commentaires :

Date de l'inspection : 2015-11-10

No de gestion documentaire : 7550-15-01-00045-03

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_3510

Description : Balance à l'entrée du site.



Photo no : 2

Fichier : IMG_3511

Description : Secteur du futur garage.



Photo no : 3

Fichier : IMG_3512

Description : Secteur de la plate-forme de triage. À gauche, une portion du fossé A.



Photo no : 4

Fichier : IMG_3513

Description : Matériel à trier sur la plate-forme de triage.

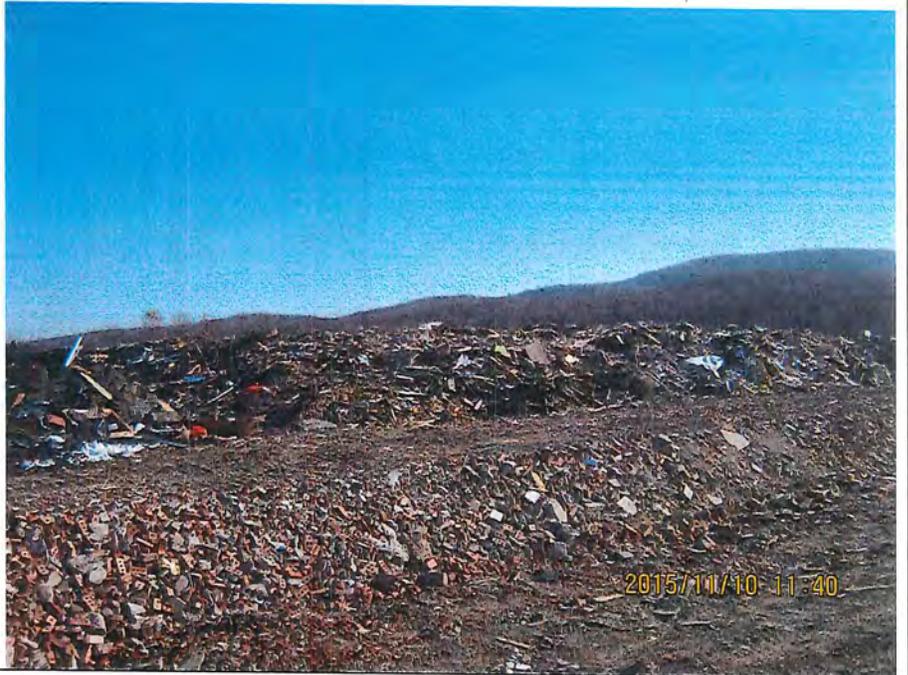


Photo no : 5

Fichier : IMG_3514

Description : Bois déjà trié.



Photo no : 6

Fichier : IMG_3515

Description : À gauche de la photo se trouve la berme anti-nuisance. Au centre se trouve la plate-forme de triage.



Photo no : 7

Fichier : IMG_3516

Description : Enseigne commercial à l'entrée du site.



Photo no : 8

Fichier : IMG_3517

Description : Berme anti-nuisance longeant le chemin St-Jean. Il est végétalisé.



23-24

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-06-10 Heure d'arrivée : 9 h 50 Heure de départ : 10 h 20
Inspecteur : Dominic Bélanger Accompagné de :

N° intervention : 301037349 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7550-15-01-00045-00 N° du rapport d'inspection : 401364622
N° demande : 200204360 Type de demande : Projet / programme

But de l'inspection : M-III-12/ Kanesatake/ G&R Recyclage s.e.n.c.
À la demande des autorités, effectuer une inspection pour vérifier l'état d'avancement des travaux de construction du centre de tri depuis l'émission du CA de juin 2015

Lieu inspecté
Nom du lieu : Centre de tri et de recyclage de matériaux secs (G&R Recyclage senc)
Nom usuel du lieu : Robert Gabriel
N° du lieu : X2152188 Type de lieu : centre de tri,récupération,transformation mat. résiduelle
Localisation du lieu inspecté :
380, rang St-Jean Kanesatake (Québec) J0N 1E0
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) : 45,522498613000;-74,142039064400

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
G&R RECYCLAGE S.E.N.C.	propriétaire	418, avenue des Goélands CP 3942 Oka (Québec) J0N 1E0	Y2112287

Conditions météo
Soleil et passages nuageux 12°C

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Stephen Borbely	associé	
M. Robert Gabriel	propriétaire	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : MM. Borbely et Gabriel

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 9 Nombre de photos annexées au rapport : 9

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Dominic Bélanger avec un appareil photo de type Canon PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\beldo01\7550-15-01-00045-03\2016-06-10

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		courriel envoyé à l'exploitant du 16 juin 2016;

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 22 juin 2015, il y a eu délivrance d'un certificat d'autorisation (CA) pour l'exploitation d'un centre de tri de matériaux de construction et démolition, avec utilisation d'un procédé de concassage, tamisage et recyclage de rebuts de béton, asphalte, et briques.

3 Description de l'inspection

Sur place, il a été observé que :

il y a réception de matières résiduelles en cours;
 la balance a été agrandie car elle était trop petite pour les grosses remorques;
 il y a des matières sur le site; selon une évaluation du tonnage, il y a moins de 23-24 t.m. sur le site. Tout le matériel est constitué de rebuts de construction et de démolition;
 Selon monsieur Borbely, les résidus de bois vont à l'usine de 23-24 le béton et brique va pour aménager quelques sites commerciaux sur la réserve, et l'aménagement du centre de tri également. Les résidus appelés fines vont au 23-24
 Toujours selon monsieur Borbely, la ligne de tri ainsi que le concasseur vont arriver et seront installés dans les environs des vacances de la construction (fin juillet, début août).
 Au bout du terrain, les exploitants sont à aménager le sol en déposant et compactant des briques et autres rebuts de béton. L'aménagement est à environ 20 mètres du ruisseau au bout de la parcelle.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Au bureau, une vérification au dossier me permet de valider que l'aire d'exploitation autorisée est de 23-24 mètres par 23-24 mètres, pour un total de 23-24 mètres². Le reste qui est à se faire aménager, doit, pour être exploité, obtenir une modification de CA.
 Le 16 juin 2016, un courriel a été envoyé à l'exploitant lui rappelant ses obligations au niveau de son CA, et qu'il ne peut exploiter la portion supplémentaire qui est à aménager, sans faire une modification de CA au préalable. Mais aucune exploitation n'est en cours près du ruisseau.

5 Conclusion

En date du 10 juin 2016, le centre de tri est exploité selon son CA ainsi que la réglementation s'appliquant. Par contre, il y a aménagement d'une portion supplémentaire sur le site qui n'a pas été autorisée. Comme il ne s'agit pas d'exploitation comme stipulé au CA, il n'y a pas de manquement. Mais s'il y a exploitation sur cette portion, il y aura constatation d'un manquement.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de réaliser une inspection de conformité lorsque le projet sera finalisé;
 lors de l'inspection, faire la vérification à l'effet que la portion supplémentaire aménagée près du ruisseau ne soit pas en exploitation.

Rédigé par : Dominic Bélanger

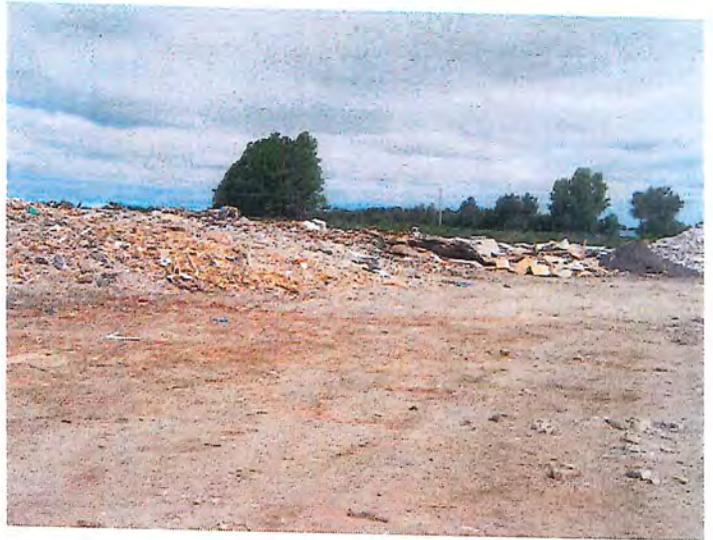
Signature : *Dominic Bélanger* Date de signature : 2016-06-21

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier	Fonction : chef d'équipe secteurs industriel et municipal
Signature : <i>Eric Gauthier</i>	Date : 2016/07/18
Commentaires :	



IMG_3892.JPG
Matières sur le site



IMG_3893.JPG
Matières sur le site



IMG_3894.JPG
Matières sur le site



IMG_3895.JPG
Matières sur le site



IMG_3896.JPG
Section supplémentaire, en dehors de l'aire autorisée, qui est à être aménagée



IMG_3897.JPG
Berme antibruit en construction



IMG_3898.JPG
Matières sur le site

IMG_3899.JPG
Matières sur le site



IMG_3900.JPG
Balance à l'entrée du site

Bélanger, Dominic

De: Bélanger, Dominic
Envoyé: 16 juin 2016 11:12
À: 'stephen@grrecyclage.com'
Objet: suite de l'inspection du 10 juin au centre de tri de G&R Recyclage à Kanesatake

Bonjour,

À la suite de vérifications effectuées au bureau après l'inspection du 10 juin dernier en votre compagnie, j'aimerais vous parler des obligations liées à votre certificat d'autorisation (CA) du 22 juin 2015.

Selon ledit CA, vous nous avez soumis et vous êtes autorisé à exploiter votre centre de tri sur une surface de 23-24 m² (23-24 m de façade à la rue St-Jean et 23-24 m de profondeur). Lors de l'inspection, vous étiez à aménager le restant du site jusque près de la rivière. Je tiens à vous informer que si vous comptiez **exploiter** la portion supplémentaire que vous êtes à aménager, vous devrez avoir besoin d'une modification du CA. Vous ne pouvez pas entreposer ou trier vos matériaux dans cette portion supplémentaire.

Également, ne pas oublier que votre CA stipule que vous pouvez recevoir 23-24 tm de matières annuellement, tout en ayant sur place une capacité maximale d'entreposage de 23-24 tm. Aussi tous les autres points comme le suivi des eaux lors de l'installation du système de traitement, l'asphaltage des aires de circulation et entreposage, remise du rapport annuel...

Comme mentionné au début, nous avons autorisé votre projet selon des exigences que vous nous avez soumis. Il est certain que ce projet doit suivre ces balises.

Si vous avez des interrogations, vous pouvez me contacter au numéro de téléphone ci-bas. Merci de me confirmer que vous avez reçu ce courriel.

Au plaisir

Dominic Bélanger

Inspecteur municipal
CCEQ Direction régionale des Laurentides
tél: 450-433-2220 poste 268
courriel: dominic.belanger@mddelcc.gouv.qc.ca

Sainte-Thérèse, le 22 juin 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

G & R Recyclage S.E.N.C.
380, rang Saint-Jean
Oka (Québec) J0N 1E0

N/Réf. : 7550-15-01-00045-10
401227390

Objet : Exploitation d'un centre de tri de matériaux de construction et de démolition avec utilisation d'un procédé de concassage, de tamisage et de recyclage de rebuts de béton, de brique et d'asphalte

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation daté de février 2015, reçue le 16 février 2015 et complétée le 21 mai 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un centre de tri de matériaux de construction et de démolition. Le centre couvre une superficie maximale de 37 620 mètres carrés sur laquelle sont aménagées une berme antibruit d'une hauteur de 6 mètres et quatre aires de réception et d'entreposage de matériaux ayant, pour la plus grande, une superficie de 8 100 mètres carrés et les trois autres ayant chacune une superficie de 900 mètres carrés. L'exploitation est limitée à une capacité maximale annuelle de 23-24 tonnes métriques.

L'exploitation inclut des activités d'entreposage, de concassage et de tamisage de rebuts de béton, de brique et d'asphalte. L'aire d'exploitation dédiée aux activités d'entreposage de rebuts et de granulats de béton, de brique et d'asphalte occupe une superficie de 450 mètres carrés sur la plateforme de 8 100 mètres carrés. La capacité maximale d'entreposage en tout temps de rebuts et de granulats de béton, briques ou asphalte est de 23-24 tonnes métriques. La capacité maximale annuelle de traitement de béton, brique et asphalte est

incluse dans la capacité maximale annuelle du centre qui est de 23-24 tonnes métriques.

La hauteur maximale de chaque empilement est limitée à 6 mètres. La durée maximale d'entreposage pour tous les matériaux est de deux ans.

Les équipements de concassage et de tamisage ont une capacité maximale de 23-24 tonnes métriques à l'heure.

Toutes les aires d'entreposage sont ceinturées de fossés de récupération d'eau de ruissellement. Les eaux sont dirigées vers un système de traitement composé d'un *Stormceptor*, d'une unité de traitement d'eau au charbon équipée d'une pompe et permettant le traitement d'un débit maximal de 34 mètres cubes par heure.

Les critères de rejets des eaux traitées à respecter sont :

- Inférieur à 3,5 mg/L en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀;
- Inférieur à 30 mg/L en matières en suspension;
- pH compris entre 6 et 9,5.

L'exploitation se terminera le 7 octobre 2044.

Le tout sur les lots 60-1 et 60-2 CLSR 80482 des Terres Mohawk de Kanesatake, rang Saint-Jean, à Kanesatake, MRC Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « Centre de tri Recyclage G & R, Demande de certificat d'autorisation, Projet situé au 380 rang Saint-Jean, Kanesatake, Québec » daté de février 2015, signé par 53-54
53-54 WSP;
- Rapport intitulé « Centre de tri G & R Recyclage, Réponses aux questions de la demande d'informations complémentaires », daté de mars 2015, préparé par WSP;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques « G & R Recyclage », transmis le 30 avril 2015 par 53-54 WSP, quatre pages, une annexe;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques « Figures manquantes corrigées avec l'emplacement correspondant au lot 6 », transmis le 5 mai 2015 par 53-54 WSP, une page, trois annexes;

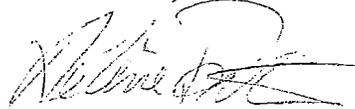
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques « Modification de l'engagement visant le rejet des eaux traitées par le centre de tri G & R Recyclage », transmis le 21 mai 2015 par 53-54 WSP, une page;
- Plan # 141-24507-00-200 montrant des coupes, intitulé « Description des fossés », daté du 3 février 2015, signé et scellé par 53-54 WSP;
- Plan # 141-24507-00-200, intitulé « Figure 1, Aménagement prévu du site », daté du 4 mai 2015, signé et scellé par 53-54 WSP;
- Plan # 141-24507-00-200, intitulé « Figure 2, Description des bermes anti-nuisances », daté du 4 mai 2015, signé et scellé par 53-54 WSP.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

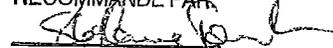


HP/RM

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:



Sainte-Thérèse, le 26 mars 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès concernant le certificat d'autorisation pour l'implantation
d'un centre de tri, rang St- Jean à Oka

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès adressée à monsieur Alain Rochon, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous sommes informés que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande. Toutefois, nous avons reçu une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre de tri à l'adresse mentionnée dans l'objet. Ce dossier est présentement en analyse.

Vous avez cependant droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 22 mai 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 380, rang Saint-Jean, Kanesatake (G & R Recyclage)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 6 mai dernier, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous sommes informés que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande. Toutefois, nous avons reçu une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre de tri à l'adresse mentionnée dans l'objet. Ce dossier est présentement en analyse.

Vous avez cependant droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 8 juin 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 380, rang Saint-Jean, Kanesatake (G & R Recyclage)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 27 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 12 décembre 2014, 6 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (8 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 2 juillet 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le centre de tri de matériaux de
construction sur le Territoire de Kanesatake

Madame,

La présente fait suite à votre demande verbale adressée à madame Hélène Proteau,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 22 juin 2015 ainsi que le rapport d'analyse
accompagnant le document, 9 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en
pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au
numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (10 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 2 juillet 2015

PAR COURRIEL : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le centre de tri de matériaux de construction sur le Territoire de Kanesatake

Madame,

La présente fait suite à votre demande verbale adressée à madame Hélène Proteau, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 22 juin 2015 ainsi que le rapport d'analyse accompagnant le document, 9 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (10 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 2 juillet 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès concernant le certificat d'autorisation pour l'implantation
d'un centre de tri sur le Territoire Kanesatake

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande verbale adressée à madame Hélène Proteau, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 22 juin 2015 ainsi que le rapport d'analyse accompagnant le document, 9 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (10 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocolu@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 14 septembre 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès concernant le centre d'enfouissement situé près de l'adresse 259,
Rang St-Jean à Saint-Placide

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 22 juin 2015, 3 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro (450) 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 4 décembre 2015

Par courriel : 53-54

53-54

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le rapport d'inspection
pour vérifier l'état des travaux

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande verbale adressée à Dominic
Bélanger, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 10 novembre 2015, 6 pages

Veillez accepter tous nos excuses et si vous désirez plus de
renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro
450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les
meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Sainte-Thérèse, le 18 décembre 2015

Par courriel : 53-54

Madame 53-54

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le centre de tri G&R Recyclage,
Municipalité d'Oka

Madame,

La présente fait suite à votre demande, adressée à Monsieur Alain Rochon,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 10 novembre 2015, 5 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24
et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez
en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315